



**MISSION
AUTONOMIE
DES JEUNES**

TICKET LOISIRS

“ **Votre enfant a entre 11 et 15 ans ?**

Il souhaite exercer une activité sportive, culturelle ou artistique dès la rentrée ?

”

La Caf peut vous aider !

Descriptif de l'aide

Cette aide peut vous être versée à vous ou à l'organisme accueillant votre enfant. Son montant est compris entre 60 € et 220 €* en fonction de votre quotient familial.

**(dans la limite de 90 % du coût de l'activité)*

Les conditions

Vous devez être allocataire avec un coefficient familial inférieur ou égal à 650 €.

(Vérifiez votre quotient dans la rubrique «Mon Compte» sur www.caf.fr)

Votre enfant, âgé de 11 à 15 ans, doit pratiquer une activité de loisirs de façon régulière ou sous forme de stage au sein d'un organisme agréé.

Comment en bénéficier ?

**MODALITÉS
PRATIQUES**

Le ticket loisirs est envoyé par la Caf de Paris aux familles éligibles avant la rentrée scolaire.

Le formulaire est à retourner au service des Aides financières individuelles dans les trois mois suivants l'inscription, complété par l'organisme qui accueillera votre enfant.

Bon à savoir

Cette aide est cumulable avec d'autres dispositifs d'aide :

- **Pass'sport** proposé par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
- **Reduc'sport**, mis en place par le Comité National Olympique et Sportif.

Vous n'avez pas reçu le ticket loisirs ?
Contactez-nous au 3230

prix d'un appel local

www.caf.fr · rubrique Vie personnelle

